



Procès-verbal du Conseil Communautaire Du 17 février 2020 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	3
<i>Election du secrétaire de séance</i>	3
<i>Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2020</i>	3
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	3
Finances publiques	4
20200217_01 – Approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la CC4R	4
20200217_02 – Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAE ;	12
20200217_03 - Vote de l'affectation des résultats 2019 sur les budgets 2020 pour le budget principal et le budget annexe Zones d'Activités Economiques	15
20200217_04 - Vote du Budget Général primitif pour l'année 2020 de la CC4R	16
20200217_05 - Vote du Budget annexe ZAE pour l'année 2020 de la CC4R	21
20200217_06 - Vote des taux 2020 des impôts locaux direct- Fiscalité Ménage TH, TFB et TFNB et fiscalité professionnelle	24
20200217_07 - Vote des taux des impôts locaux 2020 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM	25
20200217_08- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2020	27
Administration générale	28
20200217_09 – Validation du Schéma de dessertes multifonctionnelles ;	28



20200217_10 – Reconduction d’une convention de partenariat avec le CAUE 74 pour un service régulier de conseil architectural ;	29
20200217_11 - Renouvellement de la convention d’animation pour le Plan pastoral territorial Roc d’Enfer 2019-2024	30
20200217_12 – Attribution du lot 6 du marché de construction de la déchetterie de Peillonex ;	31
20200217_13 – Demande de subvention – 3 ^{ème} année du Contrat Territoire Lecture CTL auprès de la DRAC Auvergne Rhône Alpes ;	32
20200217_14 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	35
Questions et Informations diverses	35



L'an deux mille vingt, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : 10 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 35
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 35

Délégués présents :

Bernard CHATEL, Danielle GRIGNOLA, Bruno FOREL, Isabelle ALIX, Jacqueline GUIARD, Paul CHENEVAL, Olivier WEBER, Danielle ANDREOLI, Daniel REVUZ Philippe GAVARD, Luc PATOIS, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, Chantal BEL, Yvon BERTHIER, Catherine MARIN, Jocelyne VELAT, Daniel TOLETTI, Catherine BOSC, Daniel VUAGNOUX, Christine CHAFFARD, Philippe GEVAUX, Nelly NOEL, Michel CHATEL, Carole BUCZ, Christophe BOUDET, Gilles PERRET Laurette CHENEVAL, Léandre CASANOVA, Serge PITTET, Pascal POCCHAT-BARON, Monique MOENNE, Gérard MILESI, Maryse BOCHATON, Florian MISSILIER

Délégués excusés :

Danielle ANDREOLI donne pouvoir à Daniel REVUZ

Bernard CHATEL est désigné secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il sera procédé à la désignation du secrétaire de séance. Bernard CHATEL est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2020

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 20 janvier 2020 envoyé en pièce jointe, est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Il est approuvé en l'état.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

En date du 04 février 2020, le Bureau communautaire a attribué les subventions aux associations suivantes :

- 1 000 euros au titre du Comice Agricole 2020 des jeunes agriculteurs de la vallée du Giffre ;
- 3 000 euros au titre de l'organisation du festival de Chorales de Mégevette du même nom ;



Finances publiques

20200217_01 - Approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la CC4R

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal 2019 sont joints à la présente note de synthèse. Les 2 documents sont identiques. Le compte de gestion est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte administratif du budget général s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 7 758 153,97 €
- Recettes de fonctionnement : 8 289 647,72 €

Le résultat de la section de fonctionnement 2019 s'établit à + 531 493,75 €. En ajoutant ce résultat aux 3 661 006,53 € de report 2018, **le résultat cumulé de la section de fonctionnement est positif de 4 192 500,28 euros au 31 décembre 2019.**

Monsieur le Président précise que 600 000 euros ont été encore transférés du budget principal au budget annexe en 2019.

- Recettes d'investissement : 1 559 171,55 €
- Dépenses d'investissement : 1 454 777,98 €

Le résultat de la section d'investissement 2019 s'établit à + 104 393,57 €. En ajoutant ce résultat aux - 609 149,74 € de report 2018, **le résultat cumulé de la section d'investissement est négatif de - 504 756,17 euros au 31 décembre 2019.**

Le document transmis aux conseillers communautaires avec une comparaison avec les années précédentes. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement les données du CA 2018, le BP et le CA 2019 sont proposés. La vente de produits comprend notamment la vente des produits de la déchetterie et du tri, ainsi que la redevance spéciale. On remarque que la baisse de ces ventes a un réel impact financier. Dans les dotations et subventions on retrouve les dotations d'état, les fonds frontalier ainsi que la DGF et le CEJ qui sont intégrés dans ces recettes. Les autres produits de gestion courante sont les loyers encaissés régulièrement. Les produits exceptionnels comprennent les remboursements des assurances et annulations de mandat. Concernant les impôts et les taxes, l'augmentation est liée à l'évolution naturelle des bases locatives et à l'augmentation de la population. La totalité des recettes s'élève à 8 289 647,72 €. Cela constitue une légère augmentation en comparaison avec l'exercice 2018, principalement dû à l'augmentation du fonds frontalier et à l'évolution naturelle des bases impactant les recettes des taxes.

Recettes de fonctionnement - Budget PRINCIPAL	CA 2018	BP 2019	CA 2019
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	3 661 006,53 €	0,00 €
013 Atténuation de charges	0,00 €	5 000,00 €	14 898,78 €
70 Produits des services, domaines, ventes	363 580,34 €	365 000,00 €	340 002,42 €
73 Impôts et taxes	5 732 044,00 €	5 764 385,00 €	5 812 434,00 €
74 Dotations et subventions	1 978 785,11 €	1 878 637,00 €	2 011 942,88 €
75 Autres produits de gestion courante	109 060,47 €	88 137,00 €	103 752,20 €
77 Produits exceptionnels	1 540,00 €	4 500,00 €	6 617,44 €
total	8 185 009,92 €	11 766 665,53 €	8 289 647,72 €



Concernant les dépenses de fonctionnement, 2 738 886 € sont inscrits aux charges à caractère général. Il s'agit de l'ensemble des dépenses à faire communément. On y retrouve tout ce qui concerne les prestations de collecte des ordures ménagères, la participation à tous les contrats de marché, Alvéole, la Maison Bleue pour la gestion des crèches. L'augmentation de ces charges est liée à une hausse des prix des prestations et à l'augmentation des charges liées aux ordures ménagères. Le deuxième poste de dépenses concerne les charges de personnel en légère hausse par rapport à 2018, notamment avec le recrutement de la personne en charge de la petite enfance, mais également avec le financement sur une année complète du poste d'Arnaud GANDER en charge de l'étude sur la reprise de la compétence eau-assainissement, poste financé par l'Agence de l'eau. Dans les atténuations de produits, on retrouve le FNGIR, ainsi que les attributions de compensation et le FPIC. Dans les autres charges courantes, il y a les participations au SM3A, à la MJCi, au SM4CC, à Paysalp et autres syndicats et associations. Cela représente 2 004 817 €. On retrouve les intérêts d'emprunt dont le capital sera présent dans les dépenses d'investissement. En charges exceptionnelles, on retrouve l'alimentation du budget annexe permettant de financer les travaux de la ZAE de Saint-Jeoire et de Peillonex. Le budget global de dépenses s'élève à 7 758 153,97 € pour le fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement - Budget PRINCIPAL		CA 2018	BP 2019	CA 2019
011 Charges à caractère général		2 679 736,21 €	2 818 228,00 €	2 738 885,50 €
012 Charges de personnel		563 784,61 €	626 000,00 €	619 645,26 €
014 Atténuation de produits (FNGIR / FPIC+ AC)		1 296 428,00 €	1 391 123,00 €	1 342 575,00 €
022 Dépenses imprévues		0,00 €	500 000,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement (virement BP)		0,00 €	2 859 682,67 €	0,00 €
042 Amortissements		308 786,87 €	370 000,00 €	367 040,74 €
65 Autres charges de gestion courante (subvention et participation aux organismes)		2 019 029,19 €	2 151 516,00 €	2 004 816,70 €
66 Charges financières (intérêts emprunt)		68 212,44 €	68 212,00 €	60 886,54 €
67 Charges exceptionnelles (virement BA)		600 000,00 €	981 903,86 €	624 304,23 €
total		7 535 977,32 €	11 766 665,53 €	7 758 153,97 €

En ce qui concerne le budget principal, le compte administratif 2019 fait donc apparaître un résultat bénéficiaire de 531 493,75 € auquel il faut ajouter le résultat reporté de 2018, soit 3 661 006,53 € pour obtenir un résultat cumulé de fonctionnement de 4 192 500,28 €.

En ce qui concerne l'investissement, on inscrit les recettes à hauteur de 1 559 171,55 €. On retrouve le virement de la section de fonctionnement, les amortissements, les dotations et le FCTVA pour lequel la Communauté de Communes se trouve au trimestre. Le besoin de financement s'élève à 1 454 777,98 €. Le montant des subventions perçues s'élève à 241 068,79 €. En ce qui concerne les dépenses, on retrouve le remboursement du capital d'emprunt à hauteur de 250 512,20 €. Les dépenses réelles d'investissement pour l'année 2019 s'élèvent à 1 200 925,20 €. Les autres immobilisations concernent le remboursement des avances aux entreprises dans le cadre des marchés publics de travaux de la déchetterie de Saint-Jeoire.



Recettes d'investissement BUDGET PRINCIPAL		CA 2018	BP 2019	CA 2019
	001 Résultat Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	021 Virement de la section fonctionnement *	0,00 €	2 859 682,67 €	0,00 €
	040 Amortissements	308 786,87 €	370 000,00 €	367 040,74 €
	10 Dotations, fonds diverses et réserves (FCTVA)	265 582,00 €	688 356,00 €	157 711,00 €
	1068 Besoin de financement	0,00 €	788 108,07 €	788 108,07 €
	13 Subventions d'investissement reçues	91 685,71 €	948 827,58 €	241 068,79 €
	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	5 242,95 €
	total	666 054,58 €	5 654 974,32 €	1 559 171,55 €

Dépenses d'investissement BUDGET PRINCIPAL		CA 2018	BP 2019	CA 2019
	001 Déficit investissement	0,00 €	609 149,74 €	0,00 €
	020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	16 Emprunts (remboursement capital)	259 523,88 €	261 578,00 €	250 512,20 €
	204 Subvention d'équipement	0,00 €	222 800,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipements	1 970 445,83 €	4 558 106,00 €	1 200 925,20 €
	26 Autres participations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	13 - 27 Autres immobilisations financières	0,00 €	3 340,58 €	3 340,58 €
	total	2 229 969,71 €	5 654 974,32 €	1 454 777,98 €

Concernant la liste des opérations, le Président propose un tableau présentant la ventilation par opération.



OPERATIONS		DEPENSES			RECETTES		
Opération	Projets en cours	Prévisionnel BP 2019	Dépensé CA en 2019	RAR dépenses 2019	Prévisionnel BP 2019	Reçu CA en 2019	RAR Recettes 2019
13 DECHETTERIE SAINT JEOIRE	Déchetterie St Jeoire	656 664 €	287 800 €	90 600 €	196 000 €	22 739 €	178 504 €
14 DECHETTERIE PEILLONNEX	Déchetterie Peillonnex	1 606 610 €	8 758 €	1 196 694 €	222 750 €	60 000 €	140 000 €
15 ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	Divers environnement (livret agriculture,)		110 €	3 190 €		0 €	0 €
	Equipements environnement (ALVEOLE)	45 392 €	4 806 €	0 €	13 550 €	0 €	0 €
	Contrat Vert et Bleu		5 664 €	2 505 €		10 576 €	0 €
16 DECHETS	Déploiement PAV	252 926 €	91 531 €	35 715 €	0 €	0 €	
	Autres investissements (Fonds de concours, investissement SPL, petits équipements)		0 €	0 €		0 €	
17 LAC DU MOLE	Cheminement Lac et Batiment		19 500 €	0 €		54 000 €	0 €
	Achat parcelles	48 463 €	0 €	0 €	54 000 €	0 €	
	Travaux (AMO parking, securisation)		0 €	0 €		0 €	
18 CULTURE	Achat collection itinérante		0 €	0 €		0 €	
	Equipements bibliotheques	60 632 €	2 290 €	5 439 €	35 000 €	0 €	3 383 €
	Programmation culturelle		2 230 €	1 375 €		0 €	35 000 €
	Son et lumière château de Faucigny		8 412 €	25 763 €		0 €	0 €
19 BATIMENTS	Divers + bâtiments IM4R	465 307 €	66 088 €	25 537 €		6 000 €	
	Faucigny maison		363 418 €	0 €	6 216 €	0 €	80 000 €
	Batiment RATMO		0 €	0 €		0 €	6 216 €
20 TOURISME	Boucle 1 + dev boucles 2	106 976 €	4 127 €	3 276 €	11 240 €	0 €	0 €
	Schéma vélo + projet onnion		10 213 €	16 488 €		0 €	0 €
21 ENS ET MONT VOUAN	Contrat de territoire ENS	720 567 €	87 608 €	193 600 €	262 836 €	1 105 €	211 730 €
23 GENS DU VOYAGE	Etude d'aménagement d'aire VIUZ et aménagement	113 419 €	0 €	0 €	0 €		
	Achat terrain Fillinges		0 €	0 €		0 €	
	Achat terrain Viuz		0 €	0 €		0 €	
24 FOOT	Travaux terrains de football	300 890 €	119 915 €	79 848 €	126 895 €	91 895 €	20 000 €
25 CRECHES	Travaux creches	118 643 €	103 516 €	2 718 €	17 000 €	0 €	17 445 €
999 DIVERS	Mobilier, informatique, equipements divers	61 617 €	14 940 €	20 560 €	0 €	0 €	
FACTVA					688 356 €	157 711 €	100 223 €
	TOTAL OPERATION	4 558 106 €	1 200 925 €	1 703 308,14 €	1 633 843 €	404 027 €	792 501,00 €
Chapitre 16 - Emprunt		261 578 €	250 512 €	0 €			
Dépenses imprévues - 020		100 000 €	0 €	0 €			
Subvention et participations		226 141 €	3 341 €	222 400 €			

Concernant la section d'investissement,

Globalement, concernant le fonctionnement, les recettes réelles pour le compte administratif 2019 s'élèvent à 8 289 648 €, les dépenses de 7 330 227 €. La CAF nette s'élève à 648 022 €. Concernant la section d'investissement, on a des recettes qui s'élèvent à 1 559 171,55 € pour des dépenses de 1 454 777,98 €. Cela aboutit à un résultat de 104 393,57 € de la section d'investissement auquel est reporté le résultat de l'exercice 2018, de -609 149,74 € pour obtenir un résultat cumulé de -504 756,17 €. En tenant compte des restes à réaliser 2019 de 1 925 708,14 € en dépenses et de 792 501,00 € en recettes, on obtient un besoin de financement de 1 637 963,31 € pour 2020.

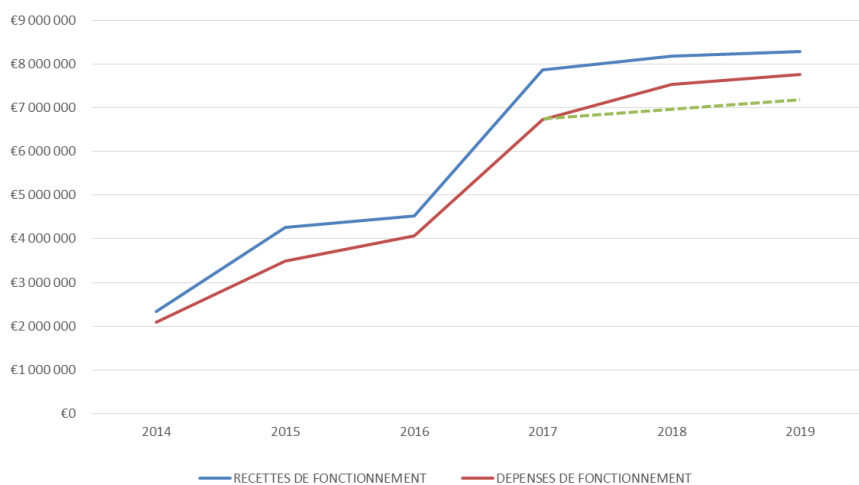
B. CHATEL demande ce qui est inclus dans les restes à réaliser. B. FOREL explique que cela contient essentiellement la fin des marchés de travaux engagés à Peillonnex.

Pour finir la présentation du compte administratif 2019 du budget principal, B. FOREL présente un tableau d'analyse financière regroupant un certain nombre d'éléments budgétaires. Il attire l'attention sur la CAF nette qui permet une certaine visibilité de l'évolution des finances globales de la Communauté de communes. Il ajoute qu'il faut mettre de côté l'année 2017 qui était particulière avec le changement de fiscalité. Le fond de roulement est également un bon indicateur de la capacité d'investissement de l'intercommunalité. B. FOREL ajoute que malgré une période de forts investissements, il reste une réserve pour d'autres projets.



ANALYSE FINANCIERE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Recettes réelles de fonctionnement	4 529 550 €	7 865 271 €	8 185 010 €	8 114 427 €	8 289 648 €
- dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)	3 843 237 €	6 397 175 €	7 158 978 €	6 986 867 €	7 330 227 €
EPARGNE DE GESTION	686 313 €	1 468 097 €	1 026 032 €	1 127 560 €	959 421 €
- Intérêts d'emprunts	13 981 €	78 144 €	68 212 €	68 212 €	60 887 €
EPARGNE BRUTE	672 332 €	1 389 953 €	957 819 €	1 059 348 €	898 534 €
- Remboursement du capital	81 868 €	306 056 €	259 524 €	261 578 €	250 512 €
EPARGNE NETTE	590 464 €	1 083 897 €	698 296 €	797 770 €	648 022 €
+ Partie de l'annuité payée par des tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTOFINANCEMENT (CAF nette)	590 464 €	1 083 897 €	698 296 €	797 770 €	648 022 €
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	153 370 €	351 940 €	357 268 €	1 088 157 €	404 023 €
- dépenses d'investissement à financer	1 009 177 €	896 494 €	1 970 446 €	4 534 440 €	1 204 265 €
+ Solde des opérations conjoncturelles sur dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT	-855 807 €	-544 554 €	-1 613 178 €	-3 446 283 €	-800 243 €
+ Autofinancement	590 464 €	1 083 897 €	698 296 €	797 770 €	648 022 €
BESOIN ou EXCEDENT RESIDUEL DE FINANCEMENT	-265 343 €	539 343 €	-914 883 €	-2 648 514 €	-152 220 €
+ emprunts	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Variation de fond de roulement	1 734 657 €	539 343 €	-914 883 €	-2 648 514 €	-152 220 €
Fonds de roulement initial	2 480 848 €	4 215 505 €	4 754 848 €	3 839 965 €	3 839 965 €
Fonds de roulement final (alimente 1068-001-002)	4 215 505 €	4 754 848 €	3 839 965 €	1 191 452 €	3 687 745 €

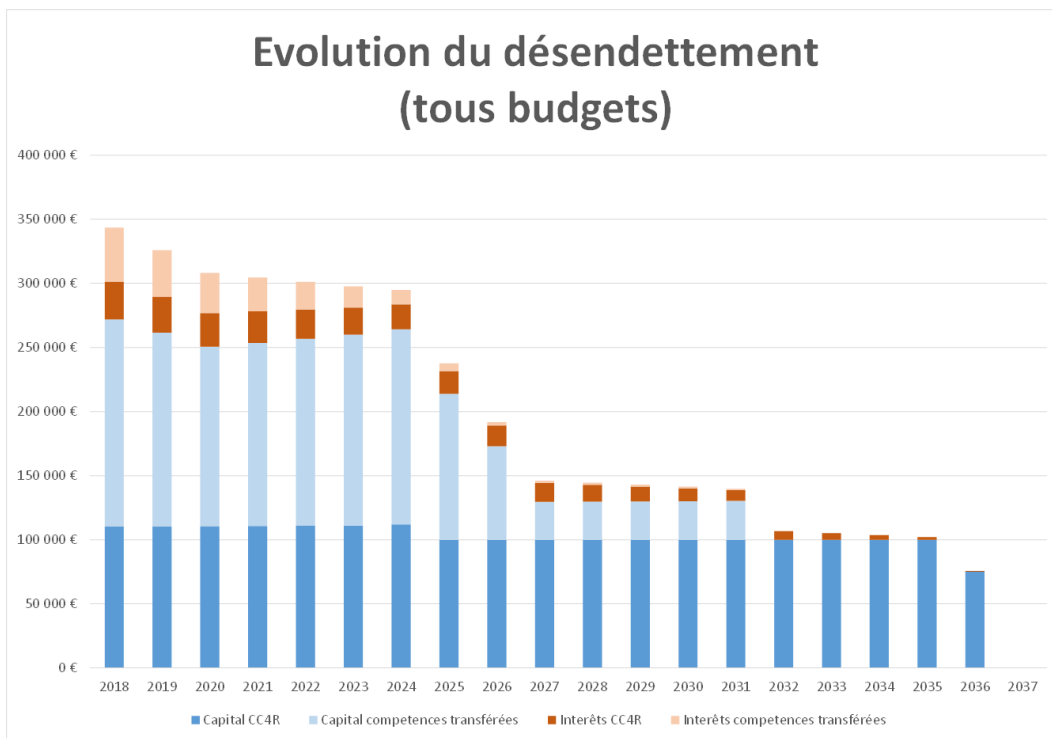
B. FOREL présente ensuite les éléments d'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement. Sur le graphique suivant est précisé en vert correspond aux dépenses de fonctionnement si l'on ne retranche pas le transfert au budget annexe.



Montants	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 339 615 €	4 254 683 €	4 529 550 €	7 865 271 €	8 185 009 €	8 289 648 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 087 237 €	3 498 855 €	4 061 155 €	6 731 597 €	7 535 977 €	7 758 154 €



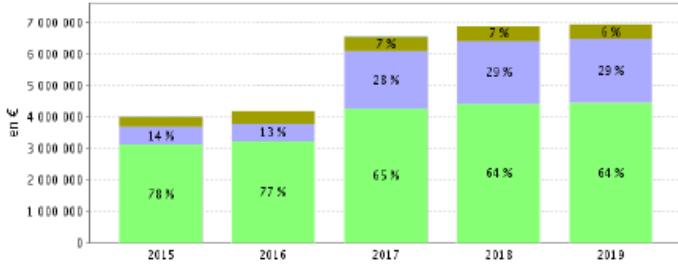
Concernant l'évolution du désendettement de la Communauté de communes, le graphique tient compte des emprunts propres à la Communauté de communes et de ceux récupérés lors des transferts de compétences. Le ratio de désendettement est de 3,06 ans.



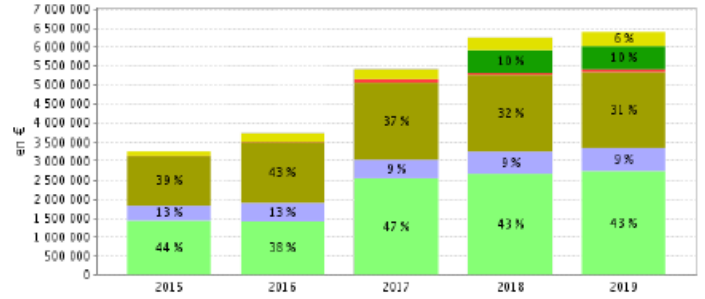
B. FOREL passe la parole à Madame la Trésorière, C. BAUD. C. BAUD confirme que le compte de gestion est strictement concordant avec le compte administratif.

Concernant les recettes de fonctionnement, les ressources fiscales de la Communauté de communes des Quatre Rivières (230 €/an/hab) sont inférieures à la moyenne départementale (257 €/an/hab), mais supérieures aux moyennes régionales (202 €/an/hab) et nationales (210 €/an/hab). Les recettes fiscales constituent près des deux tiers des recettes de l'intercommunalité. Les dotations et participations (103 €/an/hab) sont également inférieures aux moyennes départementales (144 €/an/hab) et régionales (113 €/an/hab). La moyenne nationale se situe à 91 €/an/hab. On retrouve la même structuration des recettes qu'en 2018. Les dépenses de fonctionnement sont également structurées de manière équivalente à 2018. Les charges générales (141 €/an/hab) sont plus élevées que les moyennes départementales (129 €/an/hab), régionales (83 €/an/hab) ou nationales (82 €/an/hab). Les charges de personnel de 31 €/an/hab sont en revanche nettement en-dessous des moyennes départementales (117 €/an/hab), régionales (101 €/an/hab) et nationales (114 €/an/hab). Les charges de gestion courante sont cohérentes avec la moyenne départementale (102 €/an/hab) et supérieures aux moyennes régionales (89 €/an/hab) et nationales (83 €/an/hab). Les graphiques et tableaux suivants reprennent ces différents chiffres.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Ressources Fiscales ■ Dotations et participations
■ Ventes et autres produits courants non financiers ■ Produits réels financiers
■ Produits réels exceptionnels ■ Autres produits non réels

■ Charges générales ■ Charges de personnel ■ Charges de gestion courante
■ Charges réelles financières ■ Charges réelles exceptionnelles ■ Autres charges non réelles

REPERES

En €/hab	2019			
	GFP	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	230	257	202	210
Dotations et participations	103	144	113	91
Ventes et autres produits courants non financiers	22	52	32	40
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	0	4	1	2

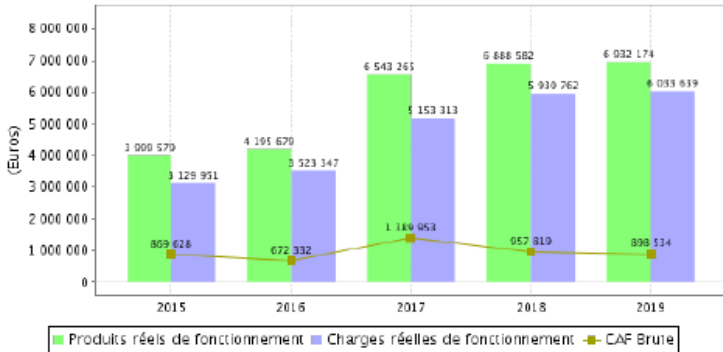
REPERES

En €/hab	2019			
	GFP	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	141	129	83	82
Charges de personnel	31	117	101	114
Charges de gestion courante	103	102	89	83
Charges réelles financières	3	9	5	5
Charges réelles exceptionnelles	32	12	5	6

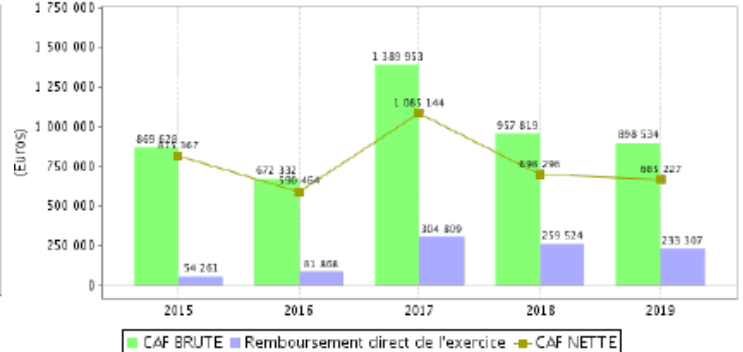
La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. On observe un léger repli par rapport à 2018, mais elle reste confortable pour envisager de nouveaux projets d'investissement.

La capacité d'autofinancement (CAF) nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. Elle constitue un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. On observe une différence très légère. M. PEYRARD explique que cela est lié à la prise en compte du remboursement d'emprunt lié à la ZAE de La Tour.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



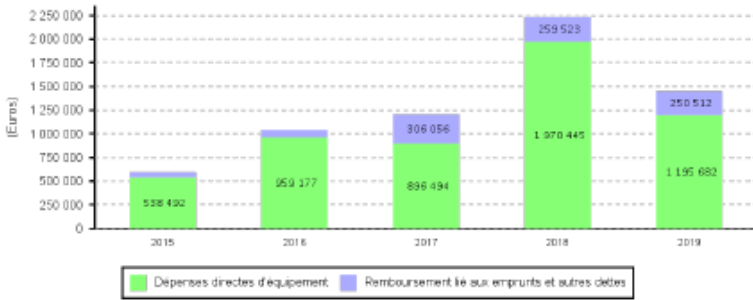
EVOLUTION DE LA CAF NETTE





Concernant les opérations d'investissement, avec 61 €/an/hab, la Communauté de communes se situe en-dessous de la strate départementale (102 €/an/hab). Cela est cohérent puisque les dépenses sont 39% inférieures à celles de 2018. B. FOREL précise que cela est lié aux marchés de travaux de la ZAE et de la déchetterie de Saint-Jeoire.

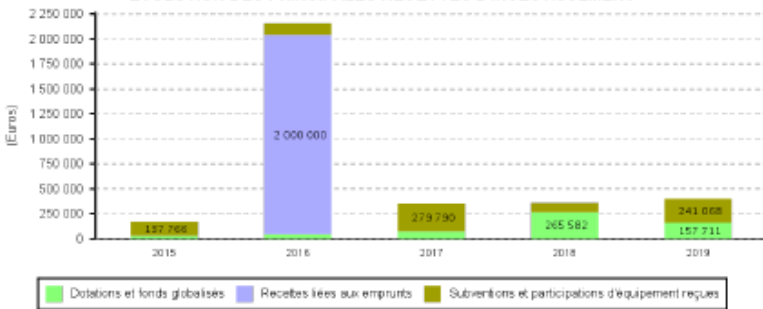
EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	GFP	2019 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	61	102	106	93
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	12	25	18	19

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	GFP	2019 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	8	10	10	10
Recettes liées aux emprunts	0	24	22	22
Subventions et participations d'équipement reçues	12	16	20	20

Le bilan présenté par C. BAUD retrace le patrimoine de la Communauté de communes au 31 décembre 2019 sur la base de la figure ci-après. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant). Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement). Le bilan est ici représenté sous sa forme « fonctionnelle ». Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables appelé fonds de roulement ». Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

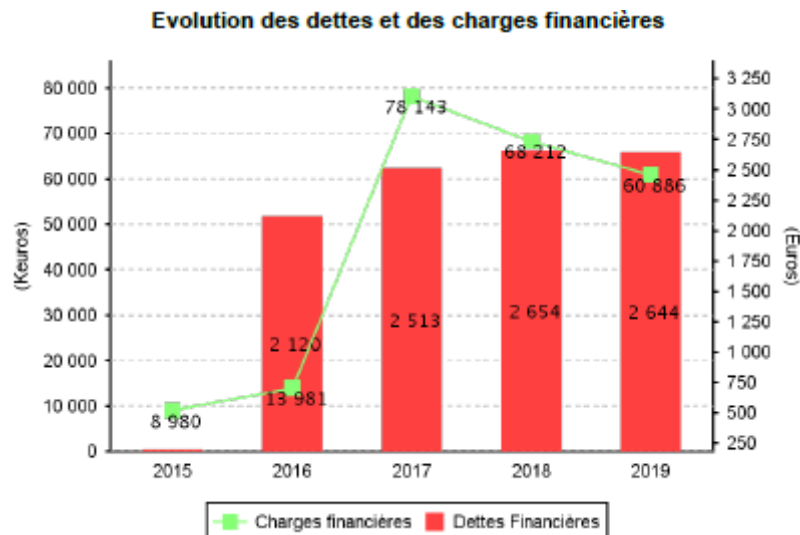
BILAN EN 2019

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut	17 014 941	Ressources propres	18 058 421
Actif circulant	174 886	Dettes financières	2 644 264
Trésorerie	4 765 087	Fonds de roulement net global	3 687 744
		Passif circulant	1 252 229
		BFR	-1 077 343

Trésorerie = FDR - BFR = 4 765 087



Concernant l'endettement de la Communauté de communes, l'encours de la dette commence à décroître. L'annuité de la dette, le remboursement du capital et des intérêts sont également en repli. L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



Il n'y a pas eu de nouvel emprunt. Au regard de l'épargne brute, il faudrait moins de 3 ans à la collectivité pour rembourser sa dette avec sa CAF brute annuelle. Concernant les taux des différentes taxes sont en cohérence avec ceux du reste du département.

Le Président quitte la salle et cède la présidence de l'assemblée à Serge PITTET, premier Vice-président au moment du vote de la délibération. S. PITTET tient à remercier, au nom du conseil le Président et son directeur pour le travail réalisé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019 au travers du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorière,

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 34 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le compte administratif du budget principal 2019 de la CC4R.
- APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière.
- PREND ACTE de l'identité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la CC4R.
- DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20200217_02 - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAE ;

Le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe ZAE 2019 sont joints à la présente note de synthèse. Les 2 documents sont identiques. Le Compte de Gestion est soumis à l'approbation de l'assemblée.



Le compte administratif du budget annexe ZAE s'établit comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 600 625,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 9 883,20 €

Le résultat de fonctionnement 2019 s'établit à + 590 741,80 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est positif de 956 886,56 euros au 31 décembre 2019.

- Dépenses d'investissement : 192 916,50 €
- Recettes d'investissement : 961 306,55 €

Le résultat d'investissement 2019 s'établit à + 768 390,05 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement est positif de + 10 622,53 euros au 31 décembre 2019.

B. FOREL explique qu'en ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes concernent le transfert depuis le budget principal constituant la seule ressource du budget annexe. Concernant les dépenses, il y a peu d'éléments, puisque le budget annexe a majoritairement vocation à mener des travaux actuellement. Il y a également la reprise de l'emprunt contracté par la commune de La Tour pour effectuer des travaux sur sa zone d'activités. Avec des recettes de 600 625,00 € et des dépenses de 9 883,20 €, on obtient un résultat de fonctionnement de 590 741,80 €. En tenant compte du résultat reporté de 2018 de 366 144,76 €, le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 956 886,56 €.

Recettes de fonctionnement - Budget ANNEXE		CA 2018	BP 2019	CA 2019
002 Résultat de fonctionnement reporté		0 €	366 144,76 €	0,00 €
013 Atténuation de charges		0 €	0,00 €	0,00 €
70 Produits des services, domaines, ventes		0 €	0,00 €	0,00 €
73 Impôts et taxes		0 €	0,00 €	0,00 €
74 Dotations et subventions		0 €	0,00 €	0,00 €
75 Autres produits de gestion courante		0 €	0,00 €	0,00 €
77 Produits exceptionnels		600 000 €	981 903,86 €	600 625,00 €
	total	600 000 €	1 348 048,62 €	600 625,00 €
Dépenses de fonctionnement - Budget ANNEXE		CA 2018	BP 2019	CA 2019
011 Charges à caractère général		2 122 €	392 285,39 €	354,00 €
014 Atténuation de produits		0 €	0,00 €	0,00 €
022 Dépenses imprévues		0 €	14 005,23 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement		0 €	927 758,00 €	0,00 €
042 Amortissements		3 883 €	9 000,00 €	7 394,60 €
66 Charges financières (intérêts emprunt)		2 290 €	5 000,00 €	2 134,60 €
	total	8 294 €	1 348 048,62 €	9 883,20 €

Concernant les investissements, on retrouve les annuités d'emprunts ainsi que quelques immobilisations, ce qui conduit à des dépenses assez faibles, puisque sur le chantier de Saint-Jeoire, les travaux qui se sont finalisés en 2019 concernent uniquement la déchetterie financée par le budget général et les travaux de Peillonex ont été



engagés pour les trois premiers lots mais ne commenceront qu'en 2020. Il y a également du FCTVA et il y avait un besoin de financement précédent. Les subventions vont arriver, il y a un léger décalage.

Dépenses d'investissement BUDGET ANNEXE ZAE		CA 2018	BP 2019	CA 2019
	001 Déficit investissement	0,00 €	757 767,52 €	0,00 €
	020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	16 Emprunts (remboursement capital)	12 353,38 €	13 000,00 €	12 508,52 €
	21 Immobilisations corporelles	93 491,54 €	350 588,36 €	3 000,00 €
	20 Immobilisation incorporelles	3 671,16 €	127 000,00 €	7 604,14 €
	23 Immobilisations en cours	890 492,62 €	1 036 128,00 €	169 803,84 €
	26 Autres participations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	27 Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	total	1 000 008,70 €	2 284 483,88 €	192 916,50 €
Recettes d'investissement BUDGET ANNEXE ZAE		CA 2018	BP 2019	CA 2019
	001 résultat Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	021 Virement de la section fonctionnement	0,00 €	927 758,00 €	0,00 €
	040 Opération ordre de transfert	3 882,64 €	9 000,00 €	7 394,60 €
	10 Dotations, fonds diverses et réserves (FCTVA)	151 757,00 €	1 119 372,88 €	62 536,00 €
	1068 Besoin de financement	0,00 €	0,00 €	879 785,88 €
	13 Subventions d'investissement reçues	0,00 €	228 353,00 €	0,00 €
	23 - 16 Autres recettes	0,00 €	0,00 €	11 590,07 €
	total	155 639,64 €	2 284 483,88 €	961 306,55 €

Le tableau suivant présente la ventilation des recettes et dépenses par opération d'investissement.

BUDGET Annexe ZAE		DEPENSES			RECETTES		
BA Annexe	Projets en cours	Prévisionnel BP 2019	Dépensé CA en 2019	RAR dépenses 2019	Prévisionnel BP 2019	Reçu CA en 2019	RAR Recettes 2019
Budget annexe	ZA St Jеоire PALLUD	387 858 €	157 469 €	11 830 €	103 762 €	0 €	103 782 €
	ZA Peillonex	604 329 €	2 174 €	378 031 €	124 591 €	0 €	108 321 €
	Pépinière des entreprises	0 €	0 €	- €			
	ZAE La Tour	70 972 €	1 226 €	2 232 €			
	ZAE Fillinges	76 444 €	19 538 €	319 €			
	ZAE Viuz-en-Sallaz	90 061 €	0 €	- €			
	ZAE St Jеоire La Géode	54 052 €	0 €	- €			
	Achat de terrains	200 000 €	0 €	- €			
	Etude Signalétique	30 000 €	0 €	- €			
	TOTAL OPERATION	1 513 716 €	180 408 €	392 412 €	228 353 €	0 €	212 103 €
	Emprunt	13 000 €	12 509 €	- €	239 587 €	62 536 €	2 700 €



Ainsi, avec des recettes de 961 306,55 € et des dépenses de 192 916,50 €, la section d'investissement a un résultat 2019 de 768 390,05 €. Une fois reporté le résultat de l'exercice 2018 de -757 767,52 €, le résultat cumulé s'élève à 10 622,53 €. En tenant compte des restes à réaliser de 392 412,42 € de dépenses et de 214 803,00 € de recettes, soit un montant de -177 609,42 € auquel s'ajoute le résultat cumulé de 10 622,53 €, on obtient un besoin de financement de -166 986,89 €.

C. BAUD confirme que le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

Le Président quitte la salle et cède la présidence de l'assemblée à Serge PITTET, premier Vice-président au moment du vote de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget annexe 2019 au travers du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de la trésorière,

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 34 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZAE 2019 de la CC4R ;
- ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière ;
- PREND ACTE de l'identité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe ZAE de la CC4R ;
- DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

B. FOREL rejoint la salle. S. PITTET lui renouvelle tous ses remerciements ainsi qu'à la direction des services.

20200217_03 - Vote de l'affectation des résultats 2019 sur les budgets 2020 pour le budget principal et le budget annexe Zones d'Activités Economiques

Budget principal de la CC4R :

Le président propose l'affectation suivante **au budget principal 2020** :

Le **résultat de fonctionnement** 2019 s'établit à + 531 493,75 euros et s'ajoute au résultat antérieur cumulé positif de 3 661 006,53 euros. Le résultat de clôture de la section est positif de 4 192 500,28 euros.

Le **résultat d'investissement** 2019 s'établit à un excédent de 104 393,57 euros et s'ajoute au résultat antérieur cumulé négatif de - 609 149,57 euros. Le résultat de clôture de la section est négatif de - 504 756,17 euros.

Le besoin de financement de la section Investissement pour 2020 prend en compte les restes à réaliser de 2019 qui s'établissent

- Restes à réaliser en recettes : 792 501,00 euros
- Restes à réaliser en dépenses : 1 925 708,14 euros

La couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 2020 est donc de 1 637 963,31 euros.

L'affectation du résultat de fonctionnement de 4 192 500,28 euros est la suivante :

- **Besoin de financement en investissement (1068) : 1 637 963,31 euros**
- **Excédent de fonctionnement reporté R002 : 2 554 536,97 euros**

Il est constaté le Déficit d'investissement reporté D001 : - 504 756,17 euros



Budget annexe ZAE :

Le Président propose l'affectation suivante au budget annexe Zones d'Activités Economiques pour 2020 :
Le résultat de fonctionnement 2019 s'établit à + 590 741,80 euros et s'ajoute au résultat antérieur cumulé de 366 144,76 euros. Le résultat de clôture de la section est positif de 956 886,56 euros.

Le résultat d'investissement 2019 s'établit à + 768 390,05 euros et s'ajoute au résultat antérieur cumulé négatif de - 757 767,52 euros. Le résultat de clôture de la section est positif de 10 622,53 euros. Le besoin de financement de la section Investissement pour 2020 prend en compte les restes à réaliser de 2019 qui s'établissent

- Restes à réaliser en recettes : 214 803 euros
- Restes à réaliser en dépenses : 392 412,42 euros

La couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 2020 est donc de 166 986,89 euros.

L'affectation du résultat de fonctionnement de 956 886,56 euros est la suivante :

- Besoin de financement en investissement (1068) : 166 986,89 euros
- Excédent de fonctionnement reporté R002 : 789 899,67 euros

Il est constaté l'Excédent d'investissement reporté R001 : + 10 622,53 euros

Après avoir entendu les propositions du Président,

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les propositions d'affectations de résultats présentées,
- PRECISE que les inscriptions budgétaires correspondantes sont inscrites au Budget principal et au Budget Annexe Zone d'Activités Economiques pour l'année 2020.

20200217_04 - Vote du Budget Général primitif pour l'année 2020 de la CC4R

Le budget général de la CC4R pour 2020 s'établit à **10 799 358,94 euros en section de fonctionnement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :

Recettes de fonctionnement - Budget PRINCIPAL	BP 2019	CA 2019	BP 2020
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 661 006,53 €	0,00 €	2 554 536,97 €
013 Atténuation de charges	5 000,00 €	14 898,78 €	10 000,00 €
70 Produits des services, domaines, ventes	365 000,00 €	340 002,42 €	321 849,08 €
73 Impôts et taxes	5 764 385,00 €	5 812 434,00 €	5 830 270,89 €
74 Dotations et subventions	1 878 637,00 €	2 011 942,88 €	1 996 702,00 €
75 Autres produits de gestion courante	88 137,00 €	103 752,20 €	85 000,00 €
77 Produits exceptionnels	4 500,00 €	6 617,44 €	1 000,00 €
total	11 766 665,53 €	8 289 647,72 €	10 799 358,94 €



Dépenses de fonctionnement - Budget PRINCIPAL		BP 2019	CA 2019	BP 2020
011 Charges à caractère général		2 818 228,00 €	2 738 885,50 €	2 937 392,22 €
012 Charges de personnel		626 000,00 €	619 645,26 €	696 144,09 €
014 Atténuation de produits (FNGIR / FPIC+ AC)		1 391 123,00 €	1 342 575,00 €	1 371 164,00 €
022 Dépenses imprévues		500 000,00 €	0,00 €	273 296,52 €
023 Virement à la section d'investissement (virement BP)		2 859 682,67 €	0,00 €	2 608 383,66 €
042 Amortissements		370 000,00 €	367 040,74 €	320 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante (subvention et participation aux organismes)		2 151 516,00 €	2 004 816,70 €	2 104 978,45 €
66 Charges financières (intérêts emprunt)		68 212,00 €	60 886,54 €	58 000,00 €
67 Charges exceptionnelles (virement BA)		981 903,86 €	624 304,23 €	430 000,00 €
	total	11 766 665,53 €	7 758 153,97 €	10 799 358,94 €

Le budget général de la CC4R pour 2020 s'établit à **5 654 503,97 euros** en section d'investissement. Les éléments les plus importants sont les suivants :

Recettes d'investissement BUDGET PRINCIPAL		BP 2019	CA 2019	BP 2020
001 Résultat Investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
021 Virement de la section fonctionnement *		2 859 682,67 €	0,00 €	2 608 383,66 €
040 Amortissements		370 000,00 €	367 040,74 €	320 000,00 €
10 Dotations, fonds diverses et réserves (FCTVA)		688 356,00 €	157 711,00 €	236 089,00 €
1068 Besoin de financement		788 108,07 €	788 108,07 €	1 637 963,31 €
13 Subventions d'investissement reçues		948 827,58 €	241 068,79 €	852 068,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes exceptionnelles		0,00 €	5 242,95 €	0,00 €
	total	5 654 974,32 €	1 559 171,55 €	5 654 503,97 €

Dépenses d'investissement BUDGET PRINCIPAL		BP 2019	CA 2019	BP 2020
001 Déficit investissement		609 149,74 €	0,00 €	504 756,17 €
020 Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €	350 000,00 €
16 Emprunts (remboursement capital)		261 578,00 €	250 512,20 €	249 107,40 €
204 Subvention d'équipement		222 800,00 €	0,00 €	333 600,00 €
Total des opérations d'équipements		4 558 106,00 €	1 200 925,20 €	4 212 040,40 €
26 Autres participations financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - 27 Autres immobilisations financières		3 340,58 €	3 340,58 €	5 000,00 €
	total	5 654 974,32 €	1 454 777,98 €	5 654 503,97 €



Le budget général dont le contenu est joint à la présente note, est soumis à approbation du conseil communautaire. Enfin, pour rappel, le budget général propose des opérations d'équipements en investissement, ce qui facilite la compréhension en matière de dépenses et recettes liées à des opérations d'investissement importantes.

B. FOREL explique que le document inclus dans la note de synthèse présente les informations du CA 2018, du BP et du CA 2019 et une proposition de BP 2020. En ce qui concerne le résultat de fonctionnement reporté, cela est conforme au compte administratif voté précédemment, soit 2 554 536,97 €. En ce qui concerne les atténuations de charges, les estimations ont été faites de manière raisonnable avec 10 000 €. Dans les ventes de matières estimées à 321 849,08 €, il faut rester prudent d'autant plus quand on sait que les recettes de ce type de produits vont plutôt vers la diminution. Cette somme comprend notamment le remboursement des communes (ALVEOLE), les recettes Excoffier par rapport aux déchetteries qui sont en baisse, des remboursements divers (CAUE, SCoT), les recettes de redevance spéciale, la valorisation du tri versée par les syndicats, des reversements de tri sélectif (mobilier, OCA3D). Concernant les impôts et taxes, l'évolution proposée se base sur l'augmentation de la population et des bases. L'évolution des dotations et autres subventions telles que les compensations, le fonds frontalier, les ENS, l'Agence de l'eau restent cohérentes. Voici les estimations des dotations et participations pour 2020 :

- dotation d'intercommunalité = 443 586 €
- dotation de compensation = 470 606 €
- fonds frontaliers genevois (versement CD74) = 550 000 €
- subventions ENS (versement CD74) = 13 836 €
- CEJ (nouveau montant) = 408 674 €
- Agence de l'Eau (aide au poste) = 50 000 €
- Autres subventions = 60 000 €

Concernant les loyers, les estimations restent prudentes avec un montant 85 000 €. Globalement cela aboutit à un budget de fonctionnement estimé à 10 799 358,94 €. Le léger repli par rapport au BP 2019 tient compte de l'excédent reporté un peu moins important cette année.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général estimées à 2 937 392,22 € intègrent une hausse globale des prix de 1,6 % et une augmentation liées aux marchés concernant les ordures ménagères et les déchetteries. Les augmentations peuvent sembler assez importantes, mais sont de raison. Pour ce qui est des charges de personnel estimées à 696 144,09 €, il est nécessaire de compter des dépenses supplémentaires liées à des remplacements prévus, ainsi qu'une augmentation liée à la restructuration du service urbanisme et à la mise en place du service rédaction des actes administratifs. Il faut également compter des augmentations du FNGIR (212 000 €), du FPIC (184 164 €) et des attributions de compensations avec les modifications délibérées en 2019 (975 000 €), soit un montant total prévu de 1 371 164 €. Concernant les amortissements estimés à 320 000 €, constituent une charge qui permet le renouvellement précise C. BAUD. L. PATOIS ajoute que c'est ce que l'on fait par exemple quand on prévoit de renouveler l'ensemble d'un réseau sur 50 ans, dans ce cas on prévoit un cinquième dans les budgets de fonctionnement chaque année, en provisions. B. FOREL ajoute que les charges de gestion courante, de 2 104 978,45 € correspond aux subventions aux organisations accompagnées par la Communauté de communes ainsi qu'aux participations aux différents syndicats. Concernant l'augmentation de la participation à l'école de musique, cela correspond à la démarche de prise en charge de la part communale concernant l'école de musique. En effet, il y avait des visions différentes d'une commune à l'autre et avec cette décision de prise en charge intercommunale, cela permet de travailler sereinement au niveau de l'EPIC, avec une conception partagée. Cela permettra un meilleur fonctionnement. Concernant les charges exceptionnelles, on retrouve le virement au budget annexe à hauteur de 430 000 €.

Pour les investissements, le tableau ci-après présente chaque opération en cours ou devant bientôt commencer.



OPERATIONS		DEPENSES			RECETTES		
Opération	Projets en cours	Prévisionnel BP 2019	Dépensé CA en 2019	TOTAL Prévisionnel BP 2020	Prévisionnel BP 2019	Reçu CA en 2019	TOTAL Prévisionnel BP 2020
13 DECHETTERIE SAINT JEOIRE	Déchetterie St Jeoire	656 664 €	287 800 €	120 600,36	196 000 €	22 739 €	178 504,00
14 DECHETTERIE PEILLONNEX	Déchetterie Peillonex	1 606 610 €	8 758 €	1 446 694,42	222 750 €	60 000 €	140 000,00
15 ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	Divers environnement (livret agriculture,)		110 €			0 €	
	Equipements environnement (ALVEOLE)	45 392 €	4 806 €	16 894,20	13 550 €	0 €	13 550,00
	Contrat Vert et Bleu		5 664 €			10 576 €	
16 DECHETS	Déploiement PAV		91 531 €			0 €	
	Autres investissements (Fonds de concours, investissement SPL, petits équipements)	252 926 €	0 €	357 395,00	0 €	0 €	0,00
17 LAC DU MOLE	Cheminement Lac et Batiment		19 500 €			54 000 €	
	Achat parcelles	48 463 €	0 €	288 050,33	54 000 €	0 €	0,00
	Travaux (AMO parking, securisation)		0 €			0 €	
18 CULTURE	Achat collection itinérante		0 €			0 €	
	Equipements bibliotheques		2 290 €			0 €	
	Programmation culturelle	60 632 €	2 230 €	72 576,85	35 000 €	0 €	38 383,00
	Son et lumière château de Faucigny		8 412 €			0 €	
19 BATIMENTS	Divers + bâtiments IM4R		66 088 €			6 000 €	
	Faucigny maison	465 307 €	363 418 €	415 537,08	6 216 €	0 €	136 216,00
	Batiment RATMO		0 €			0 €	
20 TOURISME	Boucle 1 + dev boudes 2	106 976 €	4 127 €	165 764,00	11 240 €	0 €	11 240,00
	Schéma vélo + projet onnion		10 213 €			0 €	
21 ENS ET MONT VOUAN	Contrat de territoire ENS	720 567 €	87 608 €	733 178,97	262 836 €	1 105 €	211 730,00
23 GENS DU VOYAGE	Etude d'aménagement d'aire VIUZ et aménagement		0 €				
	Achat terrain Fillinges	113 419 €	0 €	120 000,00	0 €	0 €	50 000,00
	Achat terrain Viuz		0 €			0 €	
24 FOOT	Travaux terrains de football	300 890 €	119 915 €	253 428,19	126 895 €	91 895 €	50 000,00
25 CRECHES	Travaux creches	118 643 €	103 516 €	121 361,00	17 000 €	0 €	22 445,00
999 DIVERS	Mobilier, informatique, équipements divers	61 617 €	14 940 €	100 560,00	0 €	0 €	0,00
FCTVA					688 356 €	157 711 €	236 089,00
	TOTAL OPERATION	4 558 106 €	1 200 925 €	4 212 040,40	1 633 843 €	404 027 €	1 088 157,00
Chapitre 16 - Emprunt		261 578 €	250 512 €	249 107,40 €			
Dépenses imprévues - 020		100 000 €	0 €	350 000,00 €			
Subvention et participations		226 141 €	3 341 €	333 600,00 €			

250 000 € de dépenses d'investissements imprévues ont été envisagées. Le remboursement du capital des emprunts, à hauteur de 350 000,00 €, est un montant certain. Les subventions d'équipement correspondent aux sommes dues au SYANE pour le déploiement de la fibre. Le Président annonce à ce sujet que si les sommes dues ont été conservées, il faudra néanmoins vérifier le montant global et la durée de validité de la convention. Dans l'ensemble le budget prévu pour est assez semblable au budget 2019, bien qu'il serait envisageable de réaliser davantage de projets.

B. FOREL conclue en précisant qu'il s'agit d'un budget de transition qui permet de terminer ce qui a été décidé et le futur conseil communautaire pourra réfléchir aux investissements à venir. Il présente également un tableau de synthèse financière de ce budget prévisionnel.



	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 475 319 €	7 227 190 €	7 055 079 €	7 391 113 €	7 597 679 €
011-Charges à caractère général	2 537 475 €	2 679 736 €	2 818 228 €	2 738 886 €	2 937 392 €
012-Charges de personnel	509 962 €	563 785 €	626 000 €	619 645 €	696 144 €
014-Attenuation de produits (FNGIR / FPIC) et attribution compensation AC	1 322 006 €	1 296 428 €	1 391 123 €	1 342 575 €	1 371 164 €
<i>dont fonds FPIC</i>	182308	144686	222308	178853	184164
<i>dont FNGIR</i>	211198	211198	212000	211198	212 000
<i>dont Attribution de compensation</i>	928500	940544	954815	952524	975 000
65 Autres charges de gestion courante	2 027 732 €	2 019 029 €	2 151 516 €	2 004 817 €	2 104 978 €
66-Intérêts emprunt	78 144 €	68 212 €	68 212 €	60 887 €	58 000 €
67 Charges exceptionnelles	0 €	600 000 €	675 000 €	624 304 €	430 000 €
	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors BA)	351 940 €	357 268 €	1 088 157 €	404 023 €	1 088 157 €
13-Dotations et subventions	279 790 €	91 686 €	852 068 €	241 069 €	852 068 €
10 (hors 1068)-FCTVA	71 449 €	265 582 €	236 089 €	157 711 €	236 089 €
16-Emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres Recettes	701 €	0 €	0 €	5 243 €	0 €
	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors BA)	1 202 550 €	2 229 970 €	4 796 018 €	1 454 778 €	4 794 748 €
20-21-23 Dépenses d'équipements	840 894 €	1 970 446 €	4 212 040 €	1 200 925 €	4 212 040 €
16-Remboursement du capital	306 056 €	259 524 €	261 578 €	250 512 €	249 107 €
204-Participations et subventions versées	55 600 €	0 €	222 400 €	0 €	333 600 €
020-13-26 Autres dépenses réelles	0 €	0 €	100 000 €	3 341 €	0 €



ANALYSE FINANCIERE	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	7 865 271 €	8 185 010 €	8 114 427 €	8 289 648 €	8 244 822 €
- dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)	6 397 175 €	7 158 978 €	6 986 867 €	7 330 227 €	7 539 679 €
EPARGNE DE GESTION	1 468 097 €	1 026 032 €	1 127 560 €	959 421 €	705 143 €
- Intérêts d'emprunts	78 144 €	68 212 €	68 212 €	60 887 €	58 000 €
EPARGNE BRUTE	1 389 953 €	957 819 €	1 059 348 €	898 534 €	647 143 €
- Remboursement du capital	306 056 €	259 524 €	261 578 €	250 512 €	249 107 €
EPARGNE NETTE	1 083 897 €	698 296 €	797 770 €	648 022 €	398 036 €
+ Partie de l'annuité payée par des tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTOFINANCEMENT (CAF nette)	1 083 897 €	698 296 €	797 770 €	648 022 €	398 036 €
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	351 940 €	357 268 €	1 088 157 €	404 023 €	1 088 157 €
- dépenses d'investissement à financer	896 494 €	1 970 446 €	4 534 440 €	1 204 265 €	4 545 640 €
+ Solde des opérations conjoncturelles sur dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT	-544 554 €	-1 613 178 €	-3 446 283 €	-800 243 €	-3 457 483 €
+ Autofinancement	1 083 897 €	698 296 €	797 770 €	648 022 €	398 036 €
BESOIN ou EXCEDENT RESIDUEL DE FINANCEMENT	539 343 €	-914 883 €	-2 648 514 €	-152 220 €	-3 059 448 €
+ emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Variation de fond de roulement	539 343 €	-914 883 €	-2 648 514 €	-152 220 €	-3 059 448 €
Fonds de roulement initial	4 215 505 €	4 754 848 €	3 839 965 €	3 839 965 €	3 687 745 €
Fonds de roulement final (alimente 1068-001-002)	4 754 848 €	3 839 965 €	1 191 452 €	3 687 745 €	628 298 €

F. MISSILIER demande s'il y a aussi des projets concernant les gens du voyage. B. FOREL répond que ce n'est pas encore provisionné. Il ajoute que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a prévu des aménagements pour 2022. Il faudra patienter encore puisqu'un cofinancement est prévu et doit encore être discuté avec les territoires voisins. La Communauté de communes avance sur ce projet, avec l'acquisition de foncier pour l'instant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;
 Considérant la délibération N°20200120_01 du 20 janvier 2020 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 ;

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2020 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le budget général pour l'année 2020 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et votés par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement ;
- DONNE tout pouvoir et toute délégation au Président pour rendre ce budget exécutoire ;

20200217_05 - Vote du Budget annexe ZAE pour l'année 2020 de la CC4R

Le budget annexe ZAE de la CC4R pour 2019 s'établit à **1 189 899,67 euros en section de fonctionnement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :



Recettes de fonctionnement - Budget ANNEXE		BP 2019	CA 2019	BP 2020
002 Résultat de fonctionnement reporté		366 144,76 €	0,00 €	789 899,67 €
013 Atténuation de charges		0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 Produits des services, domaines, ventes		0,00 €	0,00 €	0,00 €
73 Impôts et taxes		0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 Dotations et subventions		0,00 €	0,00 €	0,00 €
75 Autres produits de gestion courante		0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 Produits exceptionnels		981 903,86 €	600 625,00 €	400 000,00 €
	total	1 348 048,62 €	600 625,00 €	1 189 899,67 €

Dépenses de fonctionnement - Budget ANNEXE		BP 2019	CA 2019	BP 2020
011 Charges à caractère général		392 285,39 €	354,00 €	258 895,02 €
014 Atténuation de produits		0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 Dépenses imprévues		14 005,23 €	0,00 €	10 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement		927 758,00 €	0,00 €	816 004,65 €
042 Amortissements		9 000,00 €	7 394,60 €	100 000,00 €
66 Charges financières (intérêts emprunt)		5 000,00 €	2 134,60 €	5 000,00 €
	total	1 348 048,62 €	9 883,20 €	1 189 899,67 €

Le budget annexe ZAE de la CC4R pour 2020 s'établit à **1 429 331,07 euros en section d'investissement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :



Dépenses d'investissement BUDGET ANNEXE ZAE		BP 2019	CA 2019	BP 2020
001 Déficit investissement		757 767,52 €	0,00 €	0,00 €
020 Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €	83 789,17 €
16 Emprunts (remboursement capital)		13 000,00 €	12 508,52 €	13 000,00 €
21 Immobilisations corporelles		350 588,36 €	3 000,00 €	1 325 041,90 €
20 Immobilisation incorporelles		127 000,00 €	7 604,14 €	
23 Immobilisations en cours		1 036 128,00 €	169 803,84 €	
26 Autres participations financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 Autres immobilisations financières		0,00 €	0,00 €	7 500,00 €
total		2 284 483,88 €	192 916,50 €	1 429 331,07 €

Recettes d'investissement BUDGET ANNEXE ZAE		BP 2019	CA 2019	BP 2020
001 résultat Investissement		0,00 €	0,00 €	10 622,53 €
021 Virement de la section fonctionnement		927 758,00 €	0,00 €	816 004,65 €
040 Opération ordre de transfert		9 000,00 €	7 394,60 €	100 000,00 €
10 Dotations, fonds diverses et réserves (FCTVA)		1 119 372,88 €	62 536,00 €	123 614,00 €
1068 Besoin de financement		0,00 €	879 785,88 €	166 986,89 €
13 Subventions d'investissement reçues		228 353,00 €	0,00 €	212 103,00 €
23 - 16 Autres recettes		0,00 €	11 590,07 €	0,00 €
total		2 284 483,88 €	961 306,55 €	1 429 331,07 €

BUDGET Annexe ZAE		DEPENSES			RECETTES		
BA Annexe	Projets en cours	Prévisionnel BP 2019	Dépensé CA en 2019	TOTAL Prévisionnel BP 2020	Prévisionnel BP 2019	Reçu CA en 2019	TOTAL Prévisionnel BP 2020
Budget annexe	ZA St Jeoire PALLUD	387 858 €	157 469 €	45 961,00	103 762 €	0 €	103 782 €
	ZA Peillonex	604 329 €	2 174 €	636 606,38	124 591 €	0 €	108 321 €
	Pépinière des entreprises	0 €	0 €	0,00			- €
	ZAE La Tour	70 972 €	1 226 €	150 462,52			- €
	ZAE Fillinges	76 444 €	19 538 €	76 763,00			- €
	ZAE Viuz-en-Sallaz	90 061 €	0 €	139 473,00			- €
	ZAE St Jeoire La Géode	54 052 €	0 €	45 776,00			- €
	Achat de terrains	200 000 €	0 €	200 000,00			- €
	Etude Signalétique	30 000 €	0 €	30 000,00			- €
TOTAL OPERATION		1 513 716 €	180 408 €	1 325 041,90	228 353 €	0 €	212 103,00 €
	Emprunt	13 000 €	12 509 €	13 000 €	239 587 €	62 536 €	123 614,00 €

B. FOREL explique que l'on retrouve en section de fonctionnement le résultat de fonctionnement reporté. Le virement a été pris en compte également. M. PEYRARD précise que 400 k€ sont définis pour le budget annexe et 30 k€ de plus-value sont liées aux achats. L'amortissement est lié à la zone d'activité. Les investissements de 7 500 € correspondent aux remboursements d'avance. Le budget annexe défini n'a comme objectif que de remplir les projets engagés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;



Considérant la délibération N°20200120_01 du 20 janvier 2020 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 ;

Vu le projet de budget annexe ZAE pour l'exercice 2020 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le budget annexe « Zones d'Activités Economiques » pour l'année 2020 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et votés par chapitre en fonctionnement et en investissement ;
- DONNE tous pouvoirs et toute délégation au Président pour rendre ce budget annexe exécutoire.

20200217_06 - Vote des taux 2020 des impôts locaux direct- Fiscalité Ménage TH, TFB et TFNB et fiscalité professionnelle

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir les taux des impôts locaux en 2020, au même niveau que ceux des années antérieures.

L'état 1259 n'ayant pas encore été communiqué par les services de l'Etat au moment de la rédaction de la présente note, il n'est pas possible de détailler précisément les produits attendus. Toutefois, l'expérience des années antérieures permet d'envisager une évolution de recettes fiscales dites MENAGE à hauteur de 1,4 %, dont 1 % liée à l'augmentation de population.

De plus, à la suite de l'adoption du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2017, la CC4R est devenue seule compétente pour voter le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur le territoire. Il convient de fixer le taux applicable en 2020, dernière année de lissage : en effet, l'assemblée délibérante a lissé le taux moyen de CFE sur 4 années en portant à 27,16 % le taux CFE unifié. De ce fait, le taux de CFE pour l'année 2020 est 27,16 %.

B. FOREL propose de ne pas modifier la fiscalité des ménages. Le budget a été établi sur des impôts à taux constant qui permet de conserver une capacité financière suffisante par rapport aux projets. Il ajoute que cela permettra un taux unifié de la CFE sur le territoire.

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts

VU l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°20170320_08 du 20 mars 2017 relative à la fixation et l'unification du lissage des taux CFE de 27,16 % sur une durée de 4 ans ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de conserver les mêmes taux d'impôts locaux qu'en 2019 pour la fiscalité dite MENAGE ;
- DECIDE d'appliquer ces taux à hauteur de 4.07% pour la Taxe d'Habitation, de 2.69% pour la Taxe sur le Foncier Bâti et de 13.74% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti ;
- DECIDE d'appliquer le taux unique à hauteur de 27,16 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises CFE
- DONNE tous pouvoirs et toute délégation au Président pour faire appliquer ces taux au titre de l'année 2020.



20200217_07 - Vote des taux des impôts locaux 2020 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM

Le Président rappelle que lors du transfert de la compétence déchets en 2015, le Conseil Communautaire avait fait le choix de la TEOM, au vu de la diversité des situations de chaque commune et dans un souci de réalité opérationnelle de la mise en place d'un financement de la compétence déchets pour l'ensemble des foyers du territoire et sur un principe de solidarité du financement de cette politique. Afin de tenir compte des spécificités de chaque commune, notamment concernant la question des bases et au financement historique de la compétence, le Conseil Communautaire a décidé de taux différents selon chaque partie du territoire afin que malgré des situations différentes, chacun finance de manière équivalente et le plus équitablement possible la gestion des déchets. Néanmoins, la réglementation impose de définir un taux unique sur le territoire intercommunal. Les services de l'Etat ont laissé une période de 10 ans afin que la Communauté de Communes puisse mettre ce taux unique en place, soit d'ici fin 2024.

Dans cette optique, le Conseil Communautaire a uniformisé les taux à l'échelle de chaque commune en 2017 en supprimant les zonages existants. Etant donné que la démarche d'uniformisation des taux à échéance 2024 nécessite d'appliquer une méthodologie chaque année à compter de 2020, il est apparu plus pertinent d'étudier la question tout en laissant le choix de la méthode à appliquer par le futur conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux de TEOM en 2020, au même niveau que ceux votés en 2019.

Les bases foncières de TEOM n'ayant pas encore été communiquées par les services de l'Etat au moment de la rédaction de la présente délibération, il n'est pas possible de détailler précisément les produits attendus, du fait de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels en cours et des exonérations prévues par délibération en septembre 2019 en lien avec le déploiement de la redevance spéciale. Le produit attendu pour 2020 devrait toutefois atteindre la somme de 1 690 648 euros, prenant en compte une exonération de TEOM de certaines entreprises liées à la Redevance Spéciale.

B. FOREL explique qu'un travail conséquent a été réalisé sur ce sujet. Un certain nombre de solutions ont été trouvées pour maîtriser les coûts et optimiser les surcoûts. Les augmentations proviennent principalement des augmentations des coûts de prestations. Cependant, cela n'a pas été suffisant pour juguler l'augmentation des achats. Il faut que le conseil communautaire soit en capacité de trouver un système qui permette de mieux appréhender cette question. B. FOREL souhaite remercier celles et ceux qui ont travaillé sur la question. Il faudra pouvoir progresser et cela nécessitera de changer de système. Le problème étant le lien entre production de déchets et coût supporté, cela nécessitera des investissements dans un système qui permettra de le faire. Il faut être capable de reconnaître que si le conseil communautaire a réussi à mener beaucoup de projet, ce n'est pas le cas dans ce domaine. Il estime que le dernier conseil communautaire d'un mandat n'est pas le lieu pour prendre des décisions importantes sur un tel sujet qui auraient des conséquences de mise en œuvre pour tout le futur conseil communautaire. Aussi, il propose de maintenir les taux de TEOM en laissant une note à l'attention des prochains élus communautaires soulignant l'importance de ce sujet qui sera à engager dès le début du prochain mandat. S. PITTET souligne également l'importance de patienter pour modifier les taux notamment étant donné les inconnues liées à la suppression de la taxe d'habitation et l'augmentation annoncée de la taxe foncière qui s'annonce. B. FOREL ajoute que cette démarche aura des impacts considérables sur le principe d'équité et de participation. En effet, demain il s'agira de financer un projet par l'impôt seuls les propriétaires seront contributeurs. En tenant compte de la loi SRU dans les communes où la part des locataires



est importante, la discussion sera compliquée, d'autant plus quand les locataires sont en besoin d'infrastructures qu'il faudra financer par l'impôt prélevé auprès des propriétaires.

B. CHATEL souhaite insister de nouveau sur la question des déchets. Aujourd'hui il s'agit d'un réel produit de consommation. Il estime qu'il faudrait davantage communiquer auprès des concitoyens parce que si lorsque l'on tourne un robinet, on sait qu'on doit payer la quantité d'eau que l'on consomme, il faudrait également que chacun ait conscience que ses déchets ont également un coût. Il ne faudrait pas que seuls les propriétaires payent mais que chaque utilisateur du service paye en fonction de sa consommation. G. MILESI précise que la TEOM se maintient et est toujours due par les locataires. B. CHATEL ajoute que personne ne s'inquiète du devenir des déchets. C. CHAFFARD souhaite affirmer son étonnement devant ce choix eu égard à la situation que chacun connaît de la gestion des déchets. Elle souligne notamment le très fort déficit de 370 k€ cette année sur la question. Elle ajoute que la Communauté de communes s'est engagée sur un lissage à peine entamé. Aujourd'hui, le taux qu'il faudrait aujourd'hui pour compenser les diminutions de recettes vu le contexte de revente des matériaux et des soutiens. Elle estime que laisser cela à la future mandature revient à ne pas prendre en compte cette réalité difficile des déchets et l'échéance de 2024 qui sera délicate pour les administrés. Elle aurait trouvé un lissage progressif plus acceptable et plus adapté. Aussi, elle s'abstiendra de cette décision. B. FOREL informe les conseillers communautaires que le taux cible serait de 10%, nécessitant un rééquilibrage pour que toutes les communes soient à 10%. Pour certaines communes, cela constitue des taux conséquents pour certaines communes, d'autant plus avec le calcul en base. Il estime que si le conseil acte un lissage progressif vers le taux cible, cela reviendrait à acter les décisions et la situation actuelles. Or, il faudrait travailler plus profondément sur ce sujet. B. FOREL pense qu'augmenter chaque année le taux n'est pas une solution et qu'il serait préférable d'opter pour une augmentation unique plutôt que chaque année. Mais la proposition est de laisser ce choix aux futurs décideurs. G. MILESI tient à souligner l'importance de l'écart, avec des coûts qui deviennent inégaux d'une commune à l'autre si on applique le même sur l'ensemble du territoire. B. FOREL confirme que la disparité des bases sur les 11 communes du territoire est telle que cela est très compliqué et que, si un lissage des taux a l'objectif d'équité, avec de tels écarts de bases, cela aboutira inévitablement à une inéquité importante. B. CHATEL pense que cela est essentiel et qu'il faudra travailler dessus dès le début du mandat pour espérer mettre une solution en place sur le mandat. L. PATOIS estime qu'il faudrait séparer les questions de lissage des coûts qui augmentent et des recettes qui diminuent. Les investissements ne seront pas négligeables et s'il est possible de reporter le lissage, aucune augmentation semble difficile. B. FOREL ajoute que si le taux cible est de 10 %, il faut reconnaître que ce n'est pas un taux exceptionnel par rapport aux territoires voisins. S. PITTET rappelle que le projet est de facturer à l'apport, mais que cela coûte cher. L. GAVILLET estime qu'il faudrait travailler en amont, vu la quantité d'emballages retrouvés. B. FOREL répond que cela n'entre malheureusement pas dans les compétences de la Communauté de communes. B. CHATEL estime qu'il faut tout d'abord trouver le moyen que tout le monde finance ce service. Quand cela sera fait, quand chaque producteur payera ce qu'il consomme, alors il conviendra de travailler sur l'ajustement des prix. S. PITTET ajoute qu'il y a eu cette discussion en bureau et reconnaît qu'il était presque favorable à cette augmentation, mais après réflexion cela ne semblait pas approprié. B. FOREL conclue qu'en tant que président il fait la proposition de ne pas augmenter, si le vote n'est pas favorable à cette proposition il en fera une autre.

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré par 3 voix ABSTENTION et 32 voix POUR, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de conserver les mêmes taux d'imposition de TEOM qu'en 2019,
- RAPPELLE que ces taux s'établissent en 2020 à :
 - 7,71% pour la commune de Faucigny,
 - 8,03% pour la commune de Fillinges,
 - 8,49% pour la commune de Marcellaz,



- 8,03% pour la commune de Mégevette,
- 7,85% pour la commune d'Onnion,
- 8,24% pour la commune de Peillonex,
- 8,09% pour la commune de Saint-Jean de Tholome,
- 9,52% pour la commune de Saint-Jeoire,
- 9,19% pour la commune de La Tour,
- 9,36% pour la commune de Ville-en-Sallaz,
- 7,40% pour la commune de Viuz-en-Sallaz,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2020.

20200217_08- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2020

En application des dispositions de l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Il est proposé d'établir dans un état annexé au budget la liste des bénéficiaires, le montant et l'objet de la subvention.

Les montants proposés dans l'annexe tiennent compte de la reconduction de certaines conventions d'objectifs avant le vote du budget et ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire ou du Bureau Communautaire dont la délégation a été étendue à 3 000 euros.

Considérant que les associations suivantes présentent un intérêt intercommunal, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du versement de subventions aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	MONTANT
Association PAYSALP	Développement culturel du territoire	95 000 euros
Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR du Môle	Aide aux personnes du territoire	59 561 euros
Secours Catholique Epicierie Sociale « Espaces 2 Libertés »	Aide aux personnes du territoire	15 000 euros
Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale	Développement social et culturel du territoire	243 501 euros
Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale	Développement social et culturel du territoire Subvention exceptionnelle part globale du territoire	23 000 euros
Office de tourisme des Alpes du Léman	Promotion touristique	6 579,20 euros
Office de tourisme du Massif des Brasses	Promotion touristique	170 000 euros



EPIC Musique en 4 Rivières	Développement culturel du territoire	61 500 euros
----------------------------	--------------------------------------	--------------

Monsieur le Président précise que la subvention liée au soutien quadriennal auprès de la MJCi est arrivée à échéance au 31 août 2019. Toutefois, les élus ont adopté un nouveau soutien à la MJCi lié à la modification des grilles tarifaires.

B. FOREL explique que les propositions tiennent compte des discussions qui ont eu lieu au cours de l'année 2019, notamment concernant l'ADMR et le secours catholique. La MJCi est l'association que la Communauté de communes soutient le plus fortement en termes de sommes. S. PITTET ajoute que la commune de Viuz participe au titre de la mise à disposition des locaux et du règlement des factures d'électricité. B. FOREL ajoute que cette activité se trouve à Viuz-en-Sallaz. Un des sujets qui seront à débattre concerneront les structures sportives. Il y aura une politique à définir. Il ajoute que c'est principalement dans la culture, le social et le sport que la Communauté de communes soutient le plus ses associations.

VU les articles L2311-7 et L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées

Considérant les demandes formulées des associations et autres personnes morales pour l'année 2020 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à verser des subventions aux associations mentionnées expressément dans le tableau ci-dessus et dans le respect du plafond des montants indiqués ;
- DONNE tous pouvoirs et toute délégation au Président pour faire verser les subventions aux associations ci-dessus au titre de l'année 2020.

Administration générale

20200217_09 – Validation du Schéma de dessertes multifonctionnelles ;

Dans le cadre de son action en faveur des espaces naturels sensibles, la Communauté de Communes des 4 Rivières a rédigé un schéma de dessertes multifonctionnelles. L'objectif de ce document est de réaliser un schéma de desserte forestière à l'échelle du contrat de territoire ENS des 4 Rivières en tenant compte de l'ensemble des usages et des sensibilités écologiques. Le schéma définit et situe les zones forestières et pastorales actuellement inexploitable, et établit les possibilités de dessertes pour une mobilisation maximale des bois et un accès efficient aux alpages en favorisant les dessertes multifonctionnelles.

La rédaction du schéma a été confiée à l'Office National des Forêts et partenariat avec le Centre de Régional de la Propriété Forestière et la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie.

Suite à un travail de diagnostic et de concertation des usagers, le schéma de dessertes multifonctionnelles a été présenté aux élus communaux et intercommunaux référents le 30 octobre 2019.

Les communes étant identifiées comme maîtres d'ouvrage des actions du schéma, elles se sont prononcées par délibération sur la validation avec ou sans modification du document.

Le schéma de desserte multifonctionnelle mis à jour suite à l'intégration des avis des communes est présenté au Conseil Communautaire.



M. PEYRARD explique que le schéma a été fait à l'échelle du territoire ainsi que sur les communes d'Ayze, Bonneville et St André de Boège. Un récapitulatif a été transmis aux conseillers en pièce jointe. C. CHAFFARD ajoute que si ce schéma est loin de l'opérationnel c'est que ce n'est pas le but. Des fiches actions ont été proposées en réunions. Les modifications concernent principalement les priorités. Les communes seront maîtres d'ouvrage. Les estimatifs ont été faits par l'ONF. Dans les financements, il sera possible de solliciter 70 à 80% d'aides. En revanche, pour l'estimation du gain donnée pour l'ONF, elle émet quelques doutes au vu des montants des ventes des bois.

Vu les validations des différentes communes concernées par le schéma des dessertes multifonctionnelles ;
Vu le projet présenté en conseil communautaire ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE la rédaction du Schéma de desserte multifonctionnelle ;
- DONNE tous pouvoirs et toute délégation au Président pour mettre en œuvre la présente délibération.

20200217_10 – Reconduction d'une convention de partenariat avec le CAUE 74 pour un service régulier de conseil architectural ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les termes d'une convention de partenariat entre le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie CAUE 74 et la CC4R afin de mettre en œuvre des consultances architecturales sur l'ensemble du territoire de la CC4R. Cette convention est arrivée à échéance, il convient donc de la renouveler.

Les consultances s'organisent par demi-journée. Les pétitionnaires intéressés peuvent profiter, pendant des créneaux adaptés, d'une assistance architecturale et réglementaire sur leurs projets. Il s'agit de conseils gratuits permettant d'accompagner le porteur de projet dans la conception de sa réalisation afin qu'elle s'insère correctement dans le site naturel ou urbain de la commune. En effet, la qualité architecturale et la bonne insertion dans le site des constructions sont deux préoccupations essentielles, qui conditionnent la délivrance du permis de construire.

Cette opération est effectuée avec l'aide du CAUE 74 qui encadre l'organisation et l'habilitation des architectes conseils sur le département. Pour information, Madame Julie BUISSON a repris ses anciennes fonctions et Daniel MASSON fait valoir ses droits à la retraite. Dorénavant, Madame Pascale LACHENET reprend intégralement le secteur des 11 communes de la CC4R. Une convention de partenariat encadre les modalités financières. Le coût de chaque vacation est évalué à 234 euros HT auquel se rajoute 0,50 euros HT de frais kilométriques par kilomètre parcouru. Les avis sont enregistrés dans une plateforme Internet sécurisée facilitant l'instruction des demandes. La convention est signée pour une période de 4 ans à compter de sa notification.

B. FOREL explique que certains maires ont pris l'habitude d'avoir recours à un architecte conseil, chacun s'en sert selon son besoin. Il s'agit d'un service utile et qu'il faut maintenir. Il propose au conseil communautaire de reconduire la convention. Une seule personne s'occupera de l'intégralité du territoire.

Vu la convention de partenariat présentée en conseil communautaire ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE la convention de partenariat concernant l'organisation de consultances architecturales sur l'ensemble des 11 communes du territoire ;



- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CAUE 74 permettant le financement de cette opération ;

20200217_11 - Renouvellement de la convention d'animation pour le Plan pastoral territorial Roc d'Enfer 2019-2024

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) du Roc d'Enfer est un projet appelé par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Plan de Développement Rural et conventionné avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais, structure porteuse de l'animation pour la période 2019 - 2024. Il se substitue à un premier PPT réalisé entre le 13 décembre 2012 au 12 décembre 2018. Il a pour objectif de promouvoir l'économie agricole d'alpage, d'en préserver la biodiversité et les paysages et de concilier les usages d'exploitation et de loisir. Son périmètre s'étend sur les territoires de la communauté de communes du Haut-Chablais, la communauté de communes des Quatre Rivières, la communauté de communes de la Vallée Verte, la communauté de communes Faucigny-Glières, pour les communes d'Ayze, Marignier, Contamine-sur-Arve, Orcier, Cranves-Sales et de Lucinges, soit 40 communes.

Afin de définir les modalités du partenariat entre la Communauté de Communes du Haut-Chablais et les autres collectivités membres du PPT Roc d'Enfer pour le pilotage et l'animation du projet une convention doit être signée.

Par convention avec la Région AURA, la CCHC met en place un comité de pilotage pour assurer une large concertation locale dans le suivi et l'évaluation du PPT.

Les missions du comité de pilotage sont les suivantes :

- Suivre l'avancement général du projet
- Valider les actions à réaliser ainsi que l'opportunité de la participation financière sollicitée auprès de la Région
- Approuver les adaptations nécessaires en cours de programme

Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative de la CCHC qui en assure l'animation et le secrétariat. Il accueille une fois par an les autres financeurs publics des politiques pastorales à présenter le bilan des projets soutenus (Conseil Savoie Mont Blanc et Conseil départemental de Haute-Savoie). Il rassemble le plus largement possible les acteurs concernés par l'économie agro-pastorale, la préservation de la biodiversité et des paysages des alpages, et les pratiquants d'activités de loisirs de ces espaces. L'ensemble des participants sont invités à émettre leur avis sur les actions présentées en COPIL. Les associations environnementales sont consultées pour émettre un avis environnemental sur les actions présentées. Cet avis environnemental est joint à la demande de subvention des porteurs de projet.

Les projets sont validés par vote du Comité de pilotage. Le règlement du vote a été validé par le COPIL du 18 juin 2019 comme suit :

- Chaque structure membre est invitée à désigner les membres du COPIL et leur suppléant selon le nombre de voix attribuée soit 4 pour la CC4R ;
- Chaque membre du COPIL peut recevoir jusqu'à deux pouvoirs de la part d'autre membre ;
- Le quorum n'est pas nécessaire à la validité du vote ;
- Avant un vote, les invités à titre d'expert ou représentants de l'Etat exposent leur avis. Ils n'ont pas de voie de vote ;



- Le vote se fait à main levée. A la demande de 30 % au moins des membres réunis, le vote peut se tenir à bulletin secret ;

B. FOREL explique qu'aujourd'hui c'est la SEA qui s'en occupe pour le compte de la CCHC. Cela concerne les communes qui ont des alpages. Il souhaite que les convocations soient bien envoyées à chaque élu pour les convocations aux assemblées. C. CHAFFARD ajoute que la CCHC continue d'animer et de suivre le dossier. La demande consiste à désigner des représentants pour pouvoir tenir le dernier comité de pilotage. En effet, il y avait une sous-représentation de la Communauté de communes alors qu'il y avait de réels besoins sur le territoire. Cela a été rectifié.

Après lecture du projet de convention de financement d'animation du PPT 2019-2024 ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE la rédaction de la convention d'animation du plan pastoral territorial Roc d'Enfer 2019-2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'animation du plan pastoral territorial Roc d'Enfer 2019-2024 ;
- DESIGNER M. MEYNET-CORDONNIER, M. BERTHIER, Mme NOEL et Mme CHAFFARD comme membres titulaires du COPIL représentant la CC4R ;
- AUTORISE le Président à déposer des dossiers de demande de financement au titre du PPT Roc d'Enfer au nom de la CC4R.

20200217_12 – Attribution du lot 6 du marché de construction de la déchetterie de Peillonex ;

Monsieur le Président informe le conseil qu'une procédure de marché public de travaux a été lancée pour l'aménagement de la zone d'activités économiques et la construction de la déchetterie sur Peillonex. Une première consultation a été lancée concernant les lots suivants :

- Lot 1 – Terrassements et réseaux
- Lot 2 – Génie civil
- Lot 3 – Voiries, bordures et signalétique
- Lot 4 – Espaces verts
- Lot 5 – Clôtures et portails
- Lot 6 – Contrôle d'accès

Suite aux délibérations prise lors du Conseil Communautaire de novembre 2019 et janvier 2020, il est proposé d'attribuer le lot 6 concernant les bornes de contrôle d'accès et le logiciel de gestion du contrôle d'accès. Pour ce lot, deux parties étaient prévues pour la prestation : d'une part la mise en place des bornes et barrières de contrôle d'accès, d'autre part une prestation supplémentaire éventuelle concernant la fourniture d'un logiciel adapté à la gestion des accès aux déchetteries. Suite aux analyses des offres, et plus particulièrement à l'étude des logiciels proposés, il est proposé de retenir le groupement ESPACS AUTOMATISME et MICASYS pour la réalisation des deux parties de la prestation, validant ainsi également la prestation supplémentaire éventuelle.

Le tableau ci-dessous présente les estimations pour chacun des lots et l'offre proposée au conseil après négociations et analyse des offres.



Lot (n°)	Intitulé du lot	Raison sociale	CP	Ville	Prix HT	Prix TTC
Lot 1 Terrassements et réseaux						
Estimation : 643 285 €		SAS GERVAIS GILLES	74250	VIUZ-EN-SALLAZ	603 187,00 €	723 824,40 €
Lot 2 Génie civil						
Estimation : 461 750 €		DECERMPS BTP	74800	AMANCY	486 500,00 €	583 800,00 €
Lot 3 Voiries, bordures et signalétique						
Estimation : 260 740 €		EIFFAGE ROUTE CENTRE E	74800	AMANCY	218 988,50 €	262 786,20 €
Lot 4 Espaces verts						
Estimation : 17 400 €		NATUR DECOR	74490	SAINT-JEOIRE	16 738,00 €	20 085,60 €
Lot 5 Clotûres et portails						
Estimation : 78 000 €		ROGUET	74380	BONNE	88 652,00 €	106 382,40 €
Lot 6 Contrôle d'accès						
Estimation : 65 000 €		ESPACS AUTOMATISME	26390	HAUTERIVES	70 014,70 €	84 017,64 €
		MICASYS	38610	GIERES		
TOTAL					1 484 080,20 €	1 780 896,24 €

Pour rappel, l'estimation prévisionnelle du maître d'œuvre de ces 6 lots était de 1 526 175,00 euros HT.

B. FOREL rappelle qu'une procédure de marché public a été lancée pour les 6 lots. Le dernier lot comprend le contrôle d'accès et le logiciel qui permet de contrôler tout le système. Cela permettra, relativement à certaines conversations, de savoir qui amènera combien de déchets. Suite à l'analyse des offres qui a été réalisée, la proposition est de retenir le groupement Espacs automatisme et Micasys.

F. MISSILIER demande si le lot comprend les ponts de pesage. B. FOREL répond qu'il ne s'agit que des bornes et du logiciel.

Vu le code de la commande publique 2019 ;

Compte tenu de l'analyse des offres et du respect des procédures de mise en concurrence ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le choix des entreprises ESPACS AUTOMATISME et MICASYS pour la réalisation des prestations prévues au lot 6 – Contrôle d'accès avec la prestation supplémentaire éventuelle concernant le logiciel de gestion des accès ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'opération, notamment les pièces du marché pour chaque lot et les pièces relatives au lancement des travaux ;

20200217_13 – Demande de subvention – 3^{ème} année du Contrat Territoire Lecture CTL auprès de la DRAC Auvergne Rhône Alpes ;



Monsieur le Président rappelle aux membres que lors de sa séance du 14 mai 2018, le conseil communautaire a approuvé un « Contrat Territoire Lecture », signé par l'Etat et la Communauté de communes des 4 Rivières. Il précise que ce contrat a pour objectif principal d'aider à la structuration du réseau de lecture publique des 4 Rivières IDELIRE et de soutenir la mise en place de sa politique de développement du livre et de la lecture. Ce programme d'aide de l'Etat s'établit sur 3 années. Monsieur le Président propose de solliciter une subvention pour l'année 3 auprès de l'Etat pour le programmée d'actions 2020.

Le projet est construit en concertation avec l'ensemble des bibliothèques qui permettra d'aborder différents champs de la création littéraire et documentaire. Cette année, le choix de la thématique est « Noir et Blanc ». Plusieurs évènements seront prévus cette année : résidences d'auteurs, rencontres pour tous les âges, ateliers, cafés « philos », conférences et fête finale « Nuit de la lecture ». Il présente les différentes actions et leurs financements :



Budget prévisionnel CTL programme 2020			
Dépenses		Recettes TTC	
Programme d'actions	Budget	Subvention DRAC	Financement CC4R
Résidences d'1 auteur et d'une illustratrice			
Résidence d'un auteur de BD	2000		
Urssaf	500		
Frais de déplacement	900		
Frais d'hébergement	800		
Résidence Illustrateur de BD	2000		
Urssaf	500		
Frais de déplacement	900		
Frais d'hébergement	800		
Programmation annuelle			
Spectacle Musique / poésie et illustration à Faucigny	800		
Accueils de 2 auteurs de BD pour les 48h de la BD	896		
Spectacle de Contes itinérants	800		
Spectacle pour les tout-petits Théâtre d'ombre	800		
Atelier Lecture à Voix Haute pour les bénévoles	1 000		
Conférence en lien avec les acteurs locaux	1200		
Participation Pleine Lunes - concert jazz BD	2 400		
Accueil réalisateur documentaires	300		
Printemps des poètes	800		
Nuit de la lecture			
Création visuels et frais de communication	2 000		
Accueils d'auteurs et ateliers pour la fête du livre	2200		
Rappel cotisations Nuit de la Lecture 2020	500		
Achat de matériel pour les résidences	500		
Spectacle de clôture de la fête	1800		
Matériel fête de la lecture	600		
Total	25 896 euros	12 948 euros	12 948 euros

B. FOREL propose de demander un peu de soutien complémentaire. C. BEL rappelle que le contrat a été signé pour 3 ans et cela correspond à tout ce qui se passe dans l'année. Le financement s'élève à 50%. Elle ajoute que cela se passe bien avec le DRAC pour ces projets.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le programme de l'année 2020 de la dernière année du Contrat de Territoire Lecture présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 12 948 euros pour l'année 3 du CTL ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération ;



20200217_14 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le conseil communautaire doit fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique ». La délibération doit fixer ce taux compris entre 0 et 100% pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, hormis pour certains cas particuliers (attachés hors classe notamment) pour lesquels le statut particulier prévoit des règles particulières limitant le nombre d'avancement.

Monsieur le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage (entre 0 et 100%), reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié. Il propose de délibérer sur le seul grade concerné par des avancements, soit adjoint administratif principal 1^{ère} classe. Dans ces conditions, le taux de promotion du grade figurant au tableau d'avancement de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante à compter du 01 janvier 2020 sans limitation de durée.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu la saisine du Comité technique en date du 10 mars 2020 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 35 votant, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE la proposition de la présidence de fixer, à partir de l'année 2020, les taux de promotion dans la collectivité comme suit

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	<i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i>	<i>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</i>	100 %

- AUTORISE le Président à signer tout document pour mettre en œuvre la présente délibération.

Questions et Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mercredi 19 Février 2020 à 16h00 : Bureau du SM3A
- Mercredi 19 Février 2020 à 19h00 : Conseil syndical du SRB ;
- Jeudi 20 Février 2020 à 19h00 : Comité Syndical du SIVOM de Cluses
- Vendredi 21 Février 2020 à 14h30 : Bureau de la CLE et du SM3A
- Mardi 25 Février 2020 à 17h30 : Bureau communautaire de la CC4R
- Jeudi 27 Février 2019 à 18h30 : Conseil syndical du SM3A



- Vendredi 28 février 2020 à 14h30 : Conseil syndical SM4CC
- Mardi 03 Mars 2020 à 19h00 : Commission d'attribution des Places Petite Enfance
- Mardi 03 Mars 2020 à 20h45 : Comité Syndical du SIVOM de Cluses
- Jeudi 05 Mars à 19h00 : Conseil Administration SPL
- Lundi 09 Mars 2020 à 20h00 : Conseil Administration EPIC Musique en 4 rivières
- Mardi 10 Mars 2020 à 19h00 : Conseil syndical du SRB ;

Proposition :

- **Mardi 14 Avril 2020 à 19h00 : Installation du prochain conseil communautaire : Vote du président et des Vice-présidents**
- **Lundi 27 Avril 2020 à 19h00 : Désignation des membres représentants et délégations de pouvoirs**

B. FOREL remercie chacun des conseillers pour le travail accompli durant le mandat. Il estime que sans avoir réalisé un travail parfait, le travail mené sur le territoire constitue une vraie avancée, même s'il reste encore des besoins d'avancer dans plusieurs domaines. Il ajoute avoir eu grand plaisir à travailler avec toutes et tous. Les projets sont divers et il remercie ceux qui ont d'ores et déjà décidé de ne plus participer à ce travail et espère pouvoir participer encore à ces projets avec ceux qui souhaitent continuer, si les citoyens en décident ainsi. En regardant le travail réalisé, il estime que le conseil communautaire a rempli sa mission dans une ambiance sympathique.

B. CHATEL souhaite prendre la parole, ayant été présent dès la création de l'intercommunalité. Cela a été pour lui une belle expérience humaine. Il a eu plaisir à travailler, échanger avec chacun et à construire cette communauté de communes ensemble et souhaitait remercier les conseillers. Il ajoute être parti dans cette communauté de communes avec un grand enthousiasme et en part avec son enthousiasme en peu entaché parce qu'il a du mal à voir ce que l'intercommunalité a apporté à ses concitoyens. Il estime que c'est ce à quoi il faudra s'attacher par la suite. Il remercie l'ensemble du conseil communautaire.